

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt deux mars à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SAINT JEAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu  
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Daniel BARRUYER, Maire,**

**Etaient présents** : Madame Elfi SEYVET, Monsieur Laurent PLANTIER, Madame Isabelle CONSTANS, Stéphane  
BERARD, Adjoint au Maire

Monsieur COING Yves, Madame PAINTER Frédérique, Madame LAMBERT Isabelle, Monsieur PAQUIEN David, Madame  
VALENTIN Lydie, Monsieur MOURRARD Michel, Madame Céline DINIS, Conseillers Municipaux.

**Etait excusée** : Mme MATHIEU-VILLARD Valérie

**Etaient en retard** : M. Maxime POITHIER et Mme Anne-Laure FAURE

**Nombre de pouvoir(s) : 1**

Mme MATHIEU-VILLARD a donné pouvoir à Mme Isabelle CONSTANS

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 12

Votants : 13

**L'arrivée de M. Maxime POITHIER à 19 H 24 modifie le nombre de conseillers en ce sens :**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 13

Votants : 14

**L'arrivée de Mme Anne-Laure FAURE à 19 H 41 modifie le nombre de conseillers en ce sens :**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

Présents : 14

Votants : 15

*Date de la convocation : le 17 MARS 2022*

*Un scrutin a eu lieu, Madame Isabelle CONSTANS est désignée en qualité de secrétaire de séance.*

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu du Conseil Municipal en date du  
27 JANVIER 2022

\*\*\*\*\*

**I – TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS**

**SDED- Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme**

- Délibération pour le renforcement du réseau BT à partir du poste JARDIN  
D'OCTAVEON par mutation de 250 KvA à 400 Kva – (Dossier SDED  
260870039AER)

Pour ce dossier de renforcement, il n'y a pas de participation financière de  
la commune. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le  
projet établi par le SDED et vote la délibération pour ces travaux à  
l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que deux autres projets de délibération nous ont été transmises par le SDED le 18 mars 2022.

Les deux dossiers concernent :

- Le raccordement au réseau BT de 2 lots à la demande de la société IMMO-T rue du Gognard à partir de poste JARDIN D'OCTAVEON- Coût pour la commune 2520.25 €
- Le raccordement au réseau BT d' 1 lot à la demande de M. Laurent MOTTET 145 rue du Gognard à partir du poste GOGNARDS. Coût pour la commune 1237.30 €.

Toutefois, le Maire ayant précisé que les deux propositions de financement ne correspondent pas à ce qui était initialement prévu, les répartitions financières devraient être révisées et soumises à une prochaine séance de conseil municipal.

### **Carrière et CR 31**

- **Création d'un chemin en contiguïté du Chemin Rural n° 31**

Pour améliorer l'accès et la desserte de la carrière, un élargissement du Chemin Rural n° 31 est nécessaire à partir de la Route Départementale jusqu'à l'entrée du site de la Réguinelle.

C'est pourquoi, la Société Ets BARD Frères envisage la création d'un chemin privé en contiguïté du CR31, ce qui, de fait, en reviendra à élargir le passage. Ce chemin aura une largeur de 6 mètres au maximum et aura un accotement piétonnier de 1.40 m de large, dans le but de favoriser le croisement de véhicules.

Le coût de réalisation ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux seront à la charge exclusive des Ets BARD Frères.

Une fois les travaux terminés, la commune récupérera le chemin élargi à l'euro symbolique il sera classé dans la voirie rurale.

Cette cession donnera lieu à acte authentique ou en la forme administrative. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité -la réalisation d'un chemin privé en contiguïté du CR 31, et autorise le Maire - à signer le protocole passé avec la société Etablissement BARD FRERES et la SCI MBG annexé à la délibération - à accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires.

- **Signature d'un avenant au contrat de fortagé signé le 2/03/2020.**

Les Ets BARD et la commune ont signé un contrat de fortagé relatif à la cession bénéficiaire du droit exclusif d'extraire des matériaux sur tout ou partie des parcelles lui appartenant.

Les parties se sont rapprochées en vue de modifier les modalités de versement de l'intéressement dû par le bénéficiaire au propriétaire.

Les parties ont convenu que la Commune propriétaire percevrait, non plus des redevances annuelles établies sur la base des volumes extraits durant le temps d'exploitation de la carrière mais un intéressement versé en un seul règlement par le bénéficiaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la signature de cet avenant annexé à la délibération.

#### **Point sur la rénovation de l'église :**

La charpente a dû être renforcée entraînant un surcoût de 6 812,00 € faisant l'objet d'un avenant au marché.

La grue a été démontée le jeudi 4 mars.

Vitraux : les 5 vitraux démontés pour réparation en atelier seront remontés fin mars, début avril permettant le démontage partiel de l'échafaudage extérieur.

L'échafaudage intérieur : la partie confiée à Arnhold Altrad est terminée, l'autre partie confiée à un autre prestataire a du retard sur le montage.

Peinture : le comité paroissial a choisi les trois couleurs, les travaux de ponçage et de traitement à la chaux vont pouvoir commencer.

Travaux d'électricité et réparation de l'horloge seront effectués sur avril.

La fin des travaux reste fixée à fin avril 2022. La réception des travaux est prévue le 10 mai 2022.

#### **Point sur les travaux de sécurisation des écoles :**

Le remplacement du grillage et des portails de l'école du bas et du Centre loisirs ont été effectués pendant les vacances de février. Il reste l'installation des digicodes et des vidéophones : les travaux seront terminés pour les vacances d'avril.

#### **Point sur la procédure en cours de la modification du PLU N° 2 :**

Le commissaire enquêteur a été nommé, il prévoit 3 permanences en mairie les 15, 21 et 30 avril 2022.

L'enquête publique débutera le 15 avril pour se terminer le 30 avril 2022.

## **II - FINANCES**

- Habitat Dauphinois, demande de garantie d'emprunt logements « Les Jardins d'Angèle »

Le Maire expose au Conseil Municipal que Habitat Dauphinois sollicite la commune pour la garantie de son emprunt à hauteur de 50 % (les autres 50 % sont garanties par VALENCE ROMANS AGGLO). Cet emprunt est souscrit auprès de la Banque des Territoires pour la construction de 12 logements (8 logements locatifs PLUS et 4 logements locatifs PLAI).

Le Maire expose aussi au Conseil Municipal les engagements déjà en cours pour garantir des emprunts de bailleurs sociaux sur la commune.

Afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, le Conseil Municipal décide de demander des informations complémentaires auprès de la Caisse des Dépôts et suspend pour l'instant sa décision.

### **Approbation du compte de gestion**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion qui en 2021 a été dressé par deux trésoriers successifs du fait de la réorganisation des services de la DGFIP.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion est soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (CA et CG).

Pour cette année 2021, les comptes ont été arrêtés au 31 décembre alors que d'habitude une « journée complémentaire » permettait de continuer à payer les dépenses de fonctionnement pendant une partie du mois de janvier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021

### **Approbation du compte administratif**

Hors de la présence de M. le Maire, Mme Elfi SEYVET, 1<sup>ère</sup> adjointe présente au conseil municipal le compte administratif 2021 dressé par le maire qui s'établit ainsi :

Fonctionnement : Dépenses 649 926,24 € Recettes 745 725,75€

Résultat de clôture de l'exercice : + 95 799,51 €

Résultat antérieur reporté : + 469 663,06 €

Résultat cumulé : 565 462,57 €

Investissement : Dépenses 147 258,79 € Recettes 201 079,10 €

Résultat de clôture de l'exercice : +53 820,31€

Résultat antérieur reporté : - 90 787,87 €

Résultat cumulé : + 36 967,56 €

Restes à réaliser en dépenses : 185 237,47 €

Restes à réaliser en recettes : 178 013,58 €

Besoin de financement : 44 191,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif.

### **Délibération d'affectation du résultat 2021**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ainsi le résultat 2021 :

Affectation en réserve R1068 en investissement : 44 191,45 €

Report en fonctionnement : R002 pour 521 271,12 €

Après avoir examiné le compte administratif, Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat.

#### **IV QUESTIONS DIVERSES**

- Elections 2022 : organisation tenue du bureau de vote
  - L'élection du président de la République :  
1<sup>ER</sup> Tour : dimanche 10 avril 2022 et 2<sup>ème</sup> Tour : dimanche 24 avril 2022
  - Les élections législatives :  
1<sup>er</sup> tour : 12 juin 2022 et 2<sup>ème</sup> tour : 19 juin 2022

Monsieur le Maire propose à chaque conseiller de s'inscrire sur un tableau de présence préparé pour les jours de scrutin. Il précise aussi qu'à ce jour, on compte 1 016 inscrits sur la liste électorale de CHATILLON SAINT JEAN.

**SALON De L'IVRE JEUNESSE:** Il se tient à la salle Daniel ARDIN du 21 au 26 mars 2022 : allez-y !

Extinction éclairage public dans les ZA de VALENCE ROMANS AGGLO, Cette décision de VALENCE ROMANS AGGLO validée par le Bureau des Maires s'applique dans 57 zones d'Activités Economiques du Territoire de 22 H à 5 H du matin. Un arrêté du maire sera pris en ce sens pour la ZA LES FLOTTES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'on vient de recevoir l'accord du département pour une subvention au titre du Patrimoine pour le lavoir à hauteur de 9 743 ,00 €.

#### **UKRAINE :**

Mme Elfi SEYVET informe le Conseil Municipal que 5 personnes (2 femmes et 3 enfants) ont été accueillies par une famille Chatillonnaise. Une fillette de 8 ans sera accueillie prochainement à l'école.

Une collecte d'argent a été faite par le Club Amitié Loisirs.

Une minute de silence est proposée au Conseil Municipal en hommage à toutes les victimes d'Ukraine.

Ce bref instant de recueillement est respecté par tous.

#### **Prochaines réunions annoncées par le Maire**

Commission Communale des Impôts Directs le 23/03/2022

CAUE le 01/04/2022 (aménagement et sécurisation du village)

COMMISSION SECURITE INCENDIE ET DE PANIQUE A LA SALLE DANIEL ARDIN LE 14/04/2022

Passage du Corso de Saint Paul les Romans à Chatillon Saint Jean : le lundi 18 avril (Pâques).

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 7 AVRIL 2022 19 H  
AVEC LE VOTE DU BUDGET

